



Garantie légale de conformité

Par **louizzz**, le **02/12/2009** à **15:08**

Bonjour,

Les faits : j'ai acheté mon ordinateur Macbook chez Apple il y a moins de 2 ans. Il y a une semaine, il est tombé en panne (usage impossible) et le centre technique de réparation agréé par Apple m'a expliqué laconiquement que la carte mère était fichue et que je devais payer 567 euros pour la réparer (+97 euros pour le devis). Au total près de 700 euros pour une panne dont je ne pense pas être responsable (je n'avais qu'une garantie conventionnelle d'un an). J'ai donc téléphoné au service d'assistance d'Apple pour leur faire part de ma situation, et ils m'ont simplement répondu que mon ordinateur ne faisait pas partie d'une série défectueuse et que donc ils ne pouvaient pas prendre en charge ma réparation.

Cependant, il me semble que c'est un réel défaut de conformité puisque cette panne n'est pas due à mon usage. J'ai demandé à Apple de faire une expertise pour savoir l'origine de la panne, ce qu'ils refusent de faire.

J'ai donc plusieurs questions :

- est-il opportun d'engager une procédure contre Apple pour défaut de conformité (ou pour vice caché)
- dans ce cas, qui fera l'expertise? cela va-t-il me coûter cher? ou bien n'est-ce pas à Apple de prouver que la panne vient de la faute de l'acheteur et je n'ai donc aucune expertise à faire?
- la procédure est-elle rapide? y'a-t-il des chances de succès?